



Divorce par consentement mutuel

Par **lilou45**, le **03/11/2010** à **10:36**

Bonjour,

J'ai 48 ans et vis seule avec mon fils de 18 ans

Mon mari a souhaité que nous divorcions et la procédure est en marche.

1ère question : Je ne perçois pas la pension alimentaire pour mon fils. Mon mari a décidé de ne la verser qu'à compter du jugement définitif du divorce, prévu fin Février 2011.

Que puis-je faire ; financièrement pas facile.

2ème question :

J'ai rencontré quelqu'un de très gentil.

Est-ce que je cours des risques ou pas ?

Si oui, lesquels

Si non, pourquoi.

Dans l'attente de votre réponse

Sincères salutations